

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2015 : les modèles essence tirent parti du repli du diesel

En novembre 2015, 10 082 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 5,1 % par rapport à novembre 2014. Cette progression intervient après le repli d'octobre (- 1,9 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont stables (+ 0,03 %).

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 7,8 %, ont représenté 63 % des immatriculations du mois de novembre. Les modèles gazole n'ont contribué qu'à la moitié des achats de voitures neuves, soit la plus faible part des quatorze dernières années. La désaffection pour le diesel, aggravée par l'affaire Volkswagen, a profité aux motorisations essence dont les ventes ont augmenté de 35 % par rapport à novembre 2014.

Parmi les autres catégories de véhicules, près de 1 200 camionnettes et plus de 700 deux-roues motorisés ont été immatriculés le mois dernier dans la région. Plusieurs segments se sont redressés (camions, semi-remorques, remorques routières et engins agricoles).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Novembre 2015

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 401	1 204	454	1 057	1 278	6 394
Cyclomoteur	133	84	23	50	107	397
Motocycle	131	59	24	50	58	322
Voiturette	17	16	6	9	21	69
Remorque légère et caravane	110	77	30	60	66	343
VASP léger	196	128	28	63	106	521
Autobus et autocar	6	3	1	2	1	13
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	494	211	71	192	217	1 185
Camion	35	18	6	11	18	88
Tracteur routier	31	48	35	22	21	157
Semi-remorque	32	26	15	9	122	204
Remorque lourde	6	4	1	4	1	16
VASP lourd	5	8	2	3	1	19
Tracteur agricole	34	66	30	37	32	199
Engin agricole (autre que tracteur)	37	25	39	19	35	155
Ensemble	3 668	1 977	765	1 588	2 084	10 082

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En novembre 2015, 6 394 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 7,8 % par rapport à novembre 2014, inférieure de trois points à celle observée en France métropolitaine (+ 11,0 %).

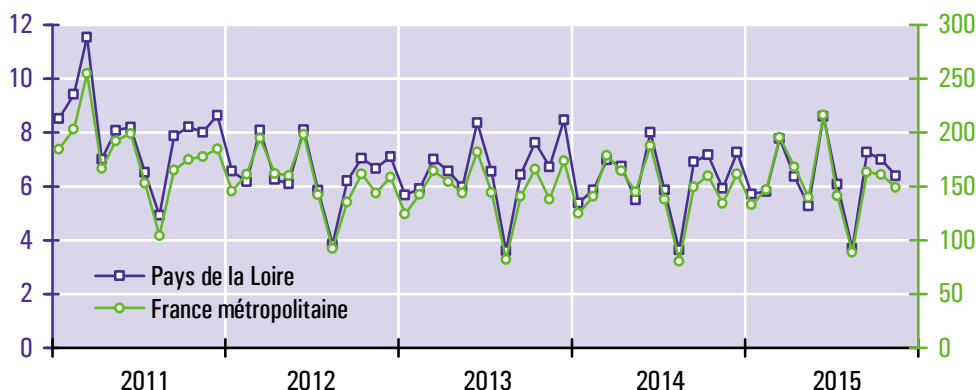
Pour le onzième mois consécutif, les immatriculations de voitures essence ont progressé (+ 35 % par rapport à novembre 2014). Il s'agit de leur plus forte augmentation depuis décembre 2013. Les modèles essences ont représenté le mois dernier 44 % des ventes totales de voitures dans la région, soit neuf points de plus qu'il y a un an.

Intervenant après l'accroissement de la fiscalité sur le gazole et la mise en évidence des conséquences sanitaires de l'exposition à ce carburant, le scandale Volkswagen a amplifié la diminution des ventes de voitures équipées de moteurs diesel (- 11,4 % par rapport à novembre 2014, - 9,4 % en cumul annuel). En novembre, leurs achats ont été à 54 % l'apanage des personnes morales, contre seulement 17 % pour les modèles essence.

Le bond des immatriculations de voitures électriques s'est poursuivi (+ 119 % sur les douze derniers mois, + 110 % en novembre), favorisé par le "superbonus" écologique et l'accélération du déploiement des bornes de charge. Comme les mois précédents, la Loire-Atlantique et la Vendée ont contribué à près des deux tiers des immatriculations régionales.

Dans la lignée de septembre (+ 67 %) et d'octobre (+ 30 %), les ventes de voitures hybrides ont été vigoureuses (+ 58 %).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

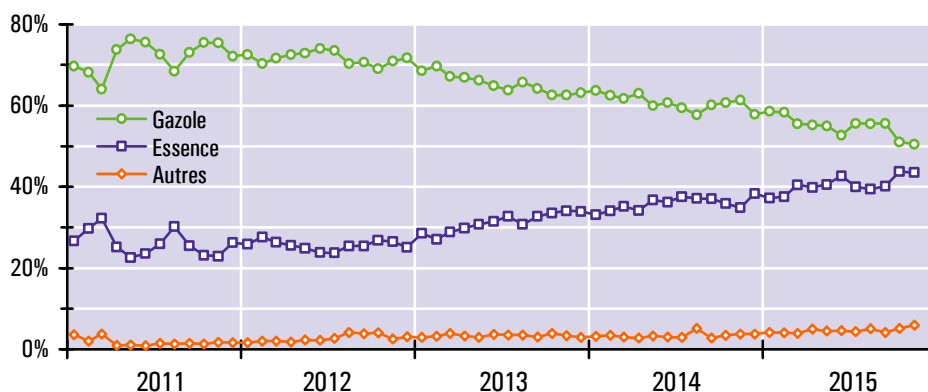
	Novembre 2015			Décembre 2014 à nov. 2015		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 401	38 %	+ 8 %	28 995	38 %	- 3 %
Maine-et-Loire (49)	1 204	19 %	+ 8 %	14 744	19 %	+ 4 %
Mayenne (53)	454	7 %	- 3 %	5 820	8 %	+ 1 %
Sarthe (72)	1 057	17 %	+ 16 %	12 261	16 %	+ 2 %
Vendée (85)	1 278	20 %	+ 5 %	15 459	20 %	+ 4 %
Gazole	3 226	50 %	- 11 %	42 499	55 %	- 9 %
Essence	2 785	44 %	+ 35 %	31 270	40 %	+ 15 %
Hybride	277	4,3 %	+ 58 %	2 612	3,4 %	+ 27 %
Électricité	103	1,6 %	+ 110 %	884	1,1 %	+ 119 %
Autres motorisations	3	0,0 %		14	0,0 %	+ 75 %
Personnes morales	2 398	38 %	+ 8 %	29 926	39 %	+ 1 %
Personnes physiques	3 996	62 %	+ 7 %	47 353	61 %	+ 1 %
Ensemble	6 394	100 %	+ 8 %	77 279	100 %	+ 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2015 et celles de novembre 2014

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

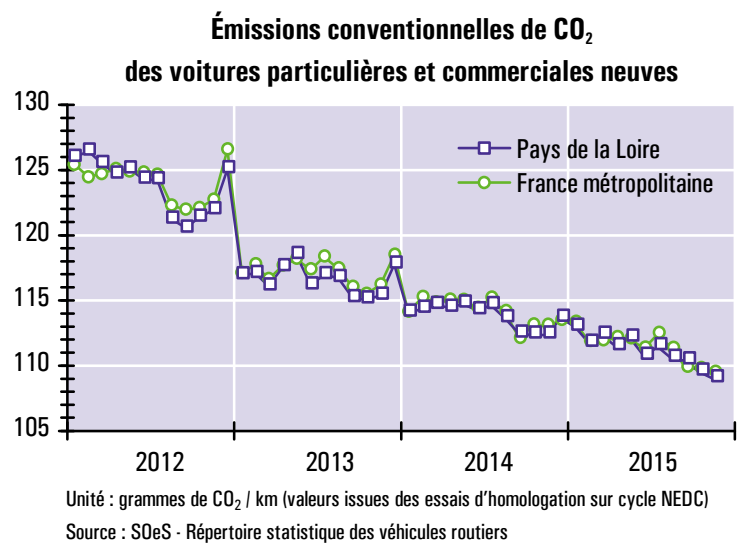
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en novembre 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,0 grammes par kilomètre, soit une diminution de 3,0 % par rapport à novembre 2014. La mesure de ces émissions de CO₂ est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées reflètent imparfaitement la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

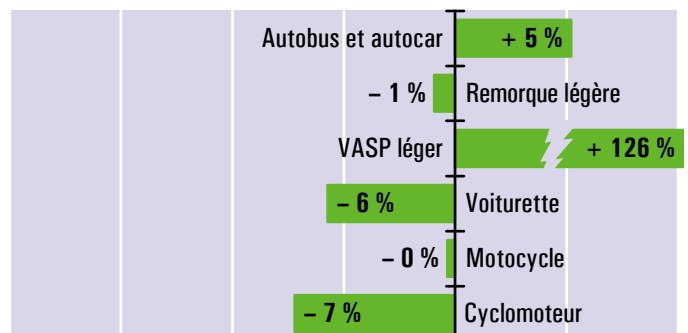
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation relative à l'adaptation réversible des modèles de série. Depuis le 1^{er} juillet, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures particulières sont ainsi immatriculés obligatoirement en VASP et non plus en camionnettes.

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont relevé la tête. Les achats de remorques lourdes et de semi-remorques ont presque doublé par rapport à novembre 2014. Les immatriculations de camions ont également retrouvé du tonus (+ 17 %) mais demeurent en retrait sur les douze derniers mois (- 19 %).

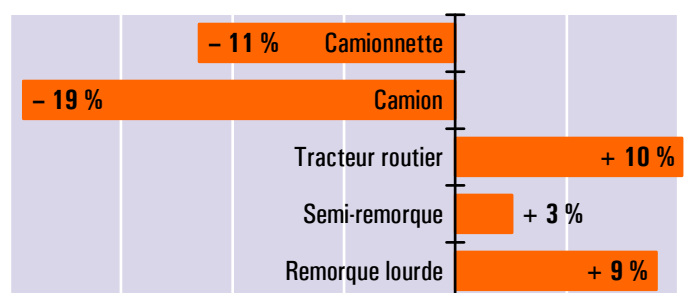
Sur le segment des véhicules spéciaux, en dépit de la bonne tenue des immatriculations de novembre, le repli sur un an des ventes de tracteurs agricoles et de VASP lourds (engins du BTP, bennes à ordures, véhicules de pompiers, ...) est marqué. Ces deux marchés sont en baisse depuis plus d'un an et demi.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

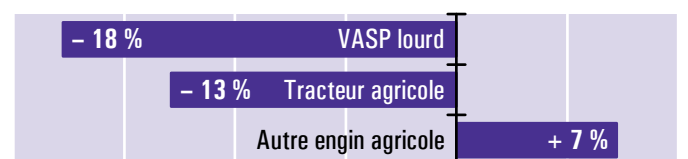
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2014 à novembre 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (déc. 2013 à nov. 2014).
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015